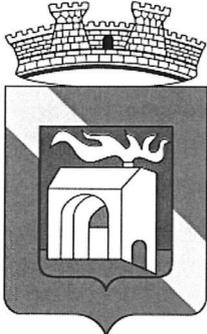


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze mars deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 17 Suffrages exprimés : 18	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas</p> <p><u>Pouvoirs</u> : VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie</p>
--	--

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Nombre d'emplois	Grade à supprimer	Grade à créer
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1,

VU le tableau des emplois,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

1) ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2024,

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	10	9	1
Adjoint administratif (35h)	3	2	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (35h)	5	5	0
Rédacteur (35h)	1	1	0
Attaché (35h)	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE	14	12	2
Adjoint Technique (35h)	8	7	1
Adjoint Technique principal 2ème classe (35h)	1	0	1
Adjoint Technique principal 1ère classe (35h)	4	4	0
Agent de maîtrise (35h)	1	1	0
FILIERE POLICE	3	1	2
Brigadier-Chef Principal (35h)	1	1	0
Chef de service de police (35h)	1	0	1
Garde champêtre chef principal (35h)	1	0	1

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	2	0
Adjoint administratif (20h)	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe (28h)	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE	6	5	1
Adjoint Technique (6h05)	1	0	1
Adjoint Technique (17h25)	2	2	0
Adjoint Technique (20h)	1	1	0
Adjoint Technique (28h)	1	1	0
Adjoint Technique principal de 1ère classe (28h)	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	0
Agent Spécialisé principal 2ème classe (28h)	1	1	0

2) DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA



Acte rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le 05/04/2024
- publication le 05/04/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze mars deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 17

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry
Absents excusés : DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VACHER Nicolas
Pouvoirs : VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Nombre d'emplois	Grade à supprimer	Grade à créer
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
3	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1,

VU le tableau des emplois,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

- ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2024,**

AR Prefecture083-218300598-20240321-DEL2024_004-DE
Reçu le 05/04/2024Séance du 21 MARS 2024
N°2024/004**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	10	9	1
Adjoint administratif (35h)	3	2	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (35h)	5	5	0
Rédacteur (35h)	1	1	0
Attaché (35h)	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE	14	12	2
Adjoint Technique (35h)	8	7	1
Adjoint Technique principal 2ème classe (35h)	1	0	1
Adjoint Technique principal 1ère classe (35h)	4	4	0
Agent de maîtrise (35h)	1	1	0
FILIERE POLICE	3	1	2
Brigadier-Chef Principal (35h)	1	1	0
Chef de service de police (35h)	1	0	1
Garde champêtre chef principal (35h)	1	0	1

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Grades par filières	Nb d'emplois existants	Nb d'emplois pourvus	Nb emplois non pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	2	0
Adjoint administratif (20h)	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe (28h)	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE	6	5	1
Adjoint Technique (6h05)	1	0	1
Adjoint Technique (17h25)	2	2	0
Adjoint Technique (20h)	1	1	0
Adjoint Technique (28h)	1	1	0
Adjoint Technique principal de 1ère classe (28h)	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	1	0
Agent Spécialisé principal 2ème classe (28h)	1	1	0

2) DIT que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Préfecture

DEL2024/004 | MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : AVANCEMENT DE GRADE

Identifiant unique de l'acte :	083-218300598-20240321-DEL2024_004-DE
Numéro d'acte :	DEL2024_004
Date de décision :	21/03/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-1-0-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.)
Fichier acte :	DEL_2024-004_modif tableau emplois avct grade.pdf
Collectivité émettrice :	FORCALQUEIRET
Acte transmis par :	Gaëlle DOUGUET

Date d'envoi de l'acte :	05/04/2024 15:18:20
Date de réception de l'AR :	05/04/2024 15:18:32